

**ATTENTION CHANGEMENT DE
FONCTIONNEMENT POUR LES
RESERVATIONS CANTINE**

Ymare, le 23 avril 2019

Monsieur le Maire d'Ymare

à

Mesdames & Messieurs
Les Parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Afin d'inscrire vos enfants aux différents services communaux merci de nous faire parvenir les différents documents ci-dessous énumérés. Ceux-ci sont téléchargeables sur le site de la Mairie d'Ymare (rubrique cantine et garderie) ou à retirer au secrétariat de Mairie.

Ils sont à compléter et à remettre **A LA MAIRIE**, et **NON à l'ECOLE**, avant le **VENDREDI 14 JUIN 2019**.

La fiche de renseignements, les autorisations, les inscriptions aux services (*après téléchargement sur le lien <http://www.mairie-ymare.fr/enfance-jeunesse/cantine-et-garderie>, compléter la fiche, puis sauvegarder et retourner par mail à la mairie*)

⇒ Vous trouverez les modalités d'inscription au service « mon espace famille » (démarche vivement conseillée !) et rendez-vous sur le site : www.monespacefamille.fr

Attention, modification par rapport au mode de fonctionnement précédent : Votre inscription à la cantine validera vos commandes de repas pour tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Afin de désinscrire votre enfant vous devrez le faire à partir de « monespacefamille »

La fiche sanitaire (*après téléchargement sur le lien <http://www.mairie-ymare.fr/enfance-jeunesse/cantine-et-garderie>, compléter la fiche, puis sauvegarder et retourner par mail à la mairie*)

Le certificat médical type pour la pratique des activités physiques et sportives en TAP et/ou pendant les vacances scolaires (*à retourner en mairie*)

Une attestation d'assurance périscolaire (ET extrascolaire pour les vacances) (*de préférence par mail ou à retourner en mairie*)

Eventuellement le dernier avis d'imposition (2018) afin de procéder au calcul du quotient familial. (*de préférence par mail ou à retourner en mairie*)

L'ensemble des documents est valable 1 an, soit jusqu'au 31/08/20 pour tous les services communaux (garderie-cantine- étude surveillée-accueil de loisirs).

Tarification de la garderie, de l'étude et de la cantine :

Garderie à l'acte

1,80 € pour la garderie du matin	} ou forfait mensuel 50€
1,80 € pour le mercredi midi	
1,80 € pour la garderie du soir	
1.80 € pour l'étude	
1.35 € pour le goûter	

Vous devrez choisir entre le paiement à l'acte ou le forfait sans possibilité de modification en cours d'année, à indiquer sur la fiche de renseignements.

Cantine

3.90 € le repas

Nous comptons sur votre coopération, et également sur vos remarques et suggestions pour améliorer les services.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Le Conseiller Municipal
délégué à la vie scolaire

Robin PICARD



Le Maire,

Philippe GUILLIOT